



CPAS de Amay

Date d'expertise : 26 octobre 2024

Chaussée F. Terwagne 76A
4540 Amay

085 31 03 30

Information générales

Le Centre Public d'Action Sociale (CPAS) est un organisme public dont la mission est d'assurer l'aide sociale aux personnes et aux familles en difficulté sur le territoire de sa commune.

Qui peut bénéficier de l'aide du CPAS ? Toute personne résidant légalement en Belgique et se trouvant dans une situation de besoin peut faire une demande d'aide auprès du CPAS.

Quels sont les domaines d'intervention du CPAS ? Les domaines d'intervention du CPAS sont vastes et couvrent l'aide financière, l'hébergement, l'accompagnement social, l'insertion socioprofessionnelle, ...

01 Les services sont destinés à

Le public cible

Des personnes en situation de handicap

- Les personnes en fauteuil roulant
- Les personnes marchant difficilement ou appareillées
- Les personnes aveugles
- Les personnes mal voyantes
- Les personnes sourdes
- Les personnes mal entendantes
- Les personnes présentant une déficience intellectuelle
- Les personnes ayant des difficultés psychiques ou psychologiques

Des catégories d'âge

- Les jeunes adultes de 19 à 21 ans
- Les adultes de 22 à 64 ans
- Les séniors de 65 à 79 ans
- Les séniors de plus de 80 ans

Auteur :

Gwen Fourmanois

